



Cabinet Accélérateur de Performances (CAP)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

THEME : Séminaire sur l'Assurance des Risques Techniques (Assurance construction, Bris de machines, Tous risques informatiques) :
de la souscription au paiement des sinistres

Date et lieu : 4 jours et demi du lundi 19 au vendredi 23 mai 2025 à SEN Hôtel Saly Portudal

PARTICIPANT :

Nom :	Prénom (s) :
Fonction :	
Adresse :	
Email :	Téléphone :
Nombre d'années d'expériences professionnelles :	

TARIF APPLICABLE : 500 000 FCFA de frais d'inscription y compris déjeuners, pauses café, supports de formation aéroport – hôtel en aller-retour.

La signature du présent formulaire vaut acceptation des conditions générales figurant ci-après.

Fait àle

Signature et Cachet de la Société



CONDITIONS GENERALES

Modalités d'inscription

1. Retourner par mail le formulaire d'inscription signé et cacheté par votre société à l'adresse contact@cap.sn ou capn2021@gmail.com.

2. Procéder au règlement des frais pédagogiques sous 15 jours.

Le tarif inclut la prestation pédagogique, le support de formation en électronique.

La session compte de 20 à 30 participants. La durée d'une journée de formation est **de 5 heures nettes de pause**.

Une attestation de fin de formation est remise sous réserve de la participation effective du stagiaire à l'intégralité de la formation.

Modalités de règlement

Par chèque ou virement. Le virement bancaire devra mentionner votre nom et celui de votre structure. Les frais bancaires sont à la charge de l'émetteur.

Coordonnées bancaires :

ECOBANK SENEGAL AGENCE OUAKAM

Account Title: CAP SARL

Code Banque : SN094 Code Guichet : 01022 Numéro Compte : 101343360001

Clé RIB : 96 SWIFT Code : ECOCSNDA

Conditions d'annulation d'inscription ou de remboursement :

En cas d'annulation moins de 10 jours avant la date de formation, CAP se réserve le droit de facturer la totalité mais il est possible de remplacer une personne inscrite par un (e) autre participant(e).

Conditions d'annulation d'inscription ou de report :

CAP se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation pour diverses raisons notamment celles relatives à une insuffisance d'effectif ou de force majeure. A cet effet, les participants inscrits seront informés au plus tard 10 jours avant la date du séminaire.

En conséquence, CAP ne pourra être tenu pour responsable des dommages indirects pouvant découler de cette annulation et notamment des frais d'annulation de réservation de voyage ou d'hôtel.

En contrepartie, le participant pourra demander le remboursement de ses frais d'inscription en cas d'annulation ou lorsque la nouvelle date de report ne convient pas.